



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

SEANCE du 18 octobre 2023

Nombre de délégués en exercice : 53
Présents : 35
Excusés : 18

Date convocation : 9 octobre 2023
Date affichage : 19 octobre 2023

L'An deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre à vingt heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collectes et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de LOCODOLE à DOLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

Etaient présents :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : STOLZ J, BUSSIERE P, CHAMPANHET S, CROISERAT JL, DAMY O, DEWALLY D (SANCEY P), PANNAUX J, FICHERE JP, GAGNOUX JB, LELIEVRE S, RYAT T, MIRAT M, DELAINE I, PERNOUX A, REBILLARD JM.

Communauté de Communes Jura Nord : BENESSIANO M, BOURCET A, DAUNE M, FASSETNET, GOUNAND A, LAVRY G, PERTUS E, THABARD JC.

Communauté de Communes du Val d'Amour : DEJEUX A, DUGOIS C, KOEHREN N, HENRIOUD G, PICHON JC, MASUYER C, THERY J.

Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : BONGAIN G, FLUCHON E, GARNIER JN, JOBELIN A, LAGALICE C.

Etaient excusés :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : CALINON S, CHAUCHEFOIN G, FERNOUX-COUTENET G, GINDRE D, GUERRIN B, GUIBELIN H, JEANNEAUX C, LACROIX O, LAGNIEN J, MATHIOT A, ROBERT JC.

Communauté de Communes Jura Nord : BACOT H.

Communauté de Communes du Val d'Amour : COUTROT G, DEGAY P.

Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : CORDIER E, GUILLEMOT J, LEFEVRE N, SCHMIEDER M.

Secrétaire de séance : Monsieur DUGOIS Christophe

Délibération n° 18102023-7cs

Objet : Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Envoyé en préfecture le 23/10/2023

Reçu en préfecture le 23/10/2023

Publié le

ID : 039-253900633-20231018-18102023_7CS-DE



Le Président EXPOSE le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2024.

Conformément à l'article L2312 du code général des collectivités territoriales et au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le Président invite le Conseil Syndical à tenir son Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2024.

Il est rappelé que le ROB vise à éclairer le vote des élus sur le budget du SICTOM et à leur apporter en temps utile les informations nécessaires pour les mettre à même d'exercer effectivement leurs pouvoirs de décision à l'occasion du vote du budget primitif. Le ROB doit intervenir dans un délai de deux mois avant le vote du budget qui est programmé le 6 décembre 2023.

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1- Evolution des principaux postes de dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement augmenteraient de 2% entre le budget primitif 2023 et le budget primitif 2024, et en hausse de 3,4% avec les dotations aux amortissements.

1.1.1 - Charges à caractère général : évolution des principaux postes de dépense

Les principaux postes : le carburant, les contrats de prestation et l'entretien du matériel roulant sont maîtrisés.

- Le poste carburant de 600 k€ au BP2023 serait maintenu à 600 k€ au BP2024 (CA 2023 estimé : 580k€)
- Les charges d'entretien et maintenance du matériel roulant sont stables : 220 k€.
- Les contrats de prestations (Agricompost, 101 souci, ALCG, ASMH) passerait à 650 000 k€ au BP2024 CA estimé : 620 k€ (les contrats liés à la compostière, plateforme bois font l'objet d'un nouveau marché à compter du 01/01/2024 notamment avec un coût de traitement des biodéchets très bas).

Les charges à caractère général passeraient de 2 259 k€ au BP 2023 à 2 375 k€ au BP 2024, soit une hausse de 5%, du fait de l'inflation (fluides).

1.1.2 - Charges de personnel

Les charges de personnel passeraient de 4 079 k€ au BP 2023 à 4 299 k€ au BP 2024, soit une hausse de 5.3% du fait de la hausse du traitement indiciaire entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2023 - impact en année pleine, une hausse potentielle en janvier 2024, du recrutement de deux agents de catégorie C (conseiller du tri et renfort service usager) et du nouveau contrat collectif d'assurance prévoyance.

1.1.3 – Coûts de traitement

Les principaux postes de dépenses dans cette section sont les contributions au SYDOM.
A ce jour, nous ne disposons pas des tarifs du SYDOM – leur conseil syndical doit se réunir prochainement.

Les hypothèses prises sont les suivantes :

- La prévention (3 € par an et par habitant – stable entre 2023 et 2024),
- L'incinération (passage de 130 € par tonne en 2023 à 131 € par tonne en 2024),
- Le tri (passage de 65 à 66 € par tonne entre 2023 et 2024)
- L'enfouissement (passage de 76 € à 78 € par tonne, auquel il convient d'ajouter la hausse de la TGAP : 52 € par tonne en 2023 – 59 € par tonne en 2024).

Il convient de préciser que l'impact du coût du traitement au-delà des tarifs appliqués par le SYDOM dépend des productions de déchets. La comparaison de la situation à fin août entre 2023 et 2022 est la suivante :

En tonnes -	août-22	août-23	Ecart
Déchets résiduels	9 991	9 759	-232
Déchets recyclables	2 564	2 527	-37
Enfouissement	1 626	1 449	-177

Par contre, la part de déchets enfouis a fortement baissé via des actions de sensibilisation des gardiens de déchèterie auprès des usagers et la mise en place de nouvelles filières. Cette situation permet de compenser et même de réduire les coûts relatifs à l'enfouissement, malgré la hausse pour 2024 du coût de l'enfouissement et de la TGAP afférente.

Ainsi, les postes relatifs aux contributions versées au SYDOM (hors contribution pour la prévention : 3€ par an et par habitant) pour le traitement passeraient au global de 2 555 000 € à 2 530 000€ sur la base des hypothèses formulées dans le cadre du bureau syndical :

- Le coût de l'incinération passerait de 1 980 k€ au BP2023 à 1 900 000 € (1 903 k€ au CA2022)
- Le coût du tri passerait de 255 k€ au BP 2023 à 250 k€ au BP 2024 (245 k€ au CA2022)
- Le coût de l'enfouissement passerait de 320 k€ au BP 2023 à 280k€ au BP 2024 du fait de la baisse des tonnages (272 k€ en 2022)

De nouvelles hypothèses dans le cadre du ROB 2024 du SYDOM sont à envisager :

- L'incinération : 138 €/T au projet BP 2024 contre 130 €/T au BP 2023 soit + 100 k€,
- Le tri : 70 €/T au BP 2024 contre 65 €/T au BP 2023 soit + 15 k€
- L'enfouissement (hors TGAP) : 81 €/T au BP 2024 contre 76 €/T au BP 2023 soit + 25 k€
- Un impact supplémentaire de 140 k€ par rapport au ROB 2024 présenté.

L'enjeu des biodéchets est d'écarter des OMR via le compostage domestique ou la collecte, avec un coût de traitement des biodéchets sur la compostière de 35 €/T.

1.2 - Evolution des principaux postes de recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement augmenteraient de 2.6% et passeraient de 10 087 k€ au BP 2023 à 10 352 k€ au BP 2024.

Au-delà de la contribution des adhérents, la principale source de recettes est composée des recettes issues de la redevance spéciale des professionnels, des collectivités, des prestations réalisées par le SICTOM (caissons à déchets verts) et des reventes matières.

Ce poste de recettes passerait de 3 100 K€ au BP 2023 à 3 122 K€ au BP 2024 (CA 2023 estimé à 3 050k€).

- Prestations réalisées pour le compte des professionnels : + 11% (régularisation + hausse des tarifs)
- Baisse du prix des reventes matières : -25% entre le BP 2023 et le BP 2024 (250 k€ au BP 2023 – 200 k€ au BP 2024)

Jusqu'au 1^{er} trimestre 2023, le SICTOM percevait le remboursement partiel de la TICPE (taxe sur les carburants). La législation récente ne nous permet plus d'en bénéficier soit une perte de 50 k€/an.

Eu égard aux contraintes budgétaires antérieures (équilibre du budget en ayant recours aux excédents de fonctionnement par anticipation), à la hausse de certaines dépenses du fait de l'inflation, à la part des dotations pour amortissement et pour maintenir une part d'autofinancement des investissements, il est proposé de retenir un tarif de 82 € par habitant pour l'ensemble du service public de gestion des déchets (collecte, déchèteries, traitement) – soit une hausse de 3,7%.

Envoyé en préfecture le 23/10/2023

Reçu en préfecture le 23/10/2023

Publié le

ID : 039-253900633-20231018-18102023_7CS-DE



2) SECTION D'INVESTISSEMENT**2.1 - Evolution des principaux postes de dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement passeraient de 2 005 k€ au BP 2023 à 1 660 k€ au BP 2024. Dans le cadre du bureau, il a été considéré que les travaux sur la déchèterie de Saint Aubin feraient l'objet d'un report (à confirmer lors du BP 2024 selon évolution du dossier).

Les principales dépenses d'investissement envisagées portent sur :

- 1) Les dépenses récurrentes / maintien et amélioration du parc : 550 k€
 - Renouvellement des bacs, des caissons, entretien du site, grosses réparations compacteurs, acquisition de compacteurs pour les déchèteries
- 2) Les dépenses en lien avec les projets : 770 k€
 - Renouvellement et acquisition de matériel : 400 k€ (une benne et un camion grue + 1 remorque)
 - Les composteurs : 90 k€
 - La 2^{ème} phase du déploiement des PAV aériens et bornes biodéchets : 100 k€
 - L'acquisition de terrain (extension déchèterie de Tavaux) : 80 k€
 - La 1^{ère} phase de l'aménagement du site : 100 k€

2.2 - Evolution des recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement décrites ci-dessus conduisent à l'inscription d'un emprunt à hauteur de 185 k€, en complément des amortissements. Ce dernier pourra être annulé ou réduit partiellement lors de l'affectation des résultats du compte administratif 2023, mais également des décisions prises sur les dossiers structurants.

De plus, le SICTOM sollicitera des subventions à l'ADEME dans le cadre du déploiement de la filière biodéchets, de la Région au titre de l'économie circulaire pour la végétation et de CITEO pour les PAV aériens recyclables – sous réserve de maintien des dispositifs de soutien financier des différentes entités.

Le SICTOM est susceptible de percevoir des aides dans le cadre de la mise en place dans les déchèteries de la nouvelle filière PMCB – Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment.

Au stade du ROB, aucun soutien financier n'a été intégré.

3) Au regard des orientations précitées, à discuter en séance, les grandes masses budgétaires pourraient s'articuler de la façon suivante :

		BP 2023	CA 2023 projet	Report	ROB 2024
Cotisations adhérents		6 781	6 781		7 038
Prestations services et pro					
Collecte des professionnels		1 350	1 450		1 500
Collectivités		525	525		546
Associations		25	25		26
Soutiens et eco-organisme		950	850		850
Revente matière		250	200		200
Autres recettes		206	214		192
TOTAL PRODUITS	A	10 087	10 044		10 352
Charges de personnel		4 079	4 114		4 299
Prestations Sydom					
SYDOM prévention		261	261		261
SYDOM incinération		320	280		320
SYDOM tri		1 980	1 900		1 950
SYDOM stockage		255	250		250
Contrat de prestations		700	620		650
Carburants		600	570		600
Entretien matériel roulant		220	220		220
Autres charges de fonctionnement		883	846		941
TOTAL CHARGES	B	9 298	9 061		9 491
Autofinancement brut	C= A-B	789	984		861
i		17	21		34
K		163	159		170
Annuité ancienne	D	179	180		204
Autofinancement net	E= C-D	609	803		657
Autres recettes d'investissement (FCTVA, subv...)	F	150	145		145
Investissements	G	1 793	973		1 442
Besoin de financement	H= G-F-E	1 033	24		639
Emprunts nouveaux	I	679			185
VAR FDR	J= I+H-G	-354	-24		-455

Après avoir entendu l'exposé du Président ; chacun a pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion.

Les membres du Bureau Syndical, en date du 4 octobre 2023, ont pris connaissance du rapport d'orientation budgétaire de l'année 2024, ont pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion.

Les membres du Bureau Syndical ont émis un avis favorable au Rapport d'Orientation Budgétaire 2024.

Après avoir entendu l'exposé du Président ; chacun a pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion.

Le Président met au vote :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Syndical :

✓ **ADOpte** le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2024.



Fait à Brevans,
Le 18 octobre 2023

Le Président
Jean-Pascal FICHERE

Envoyé en préfecture le 23/10/2023

Reçu en préfecture le 23/10/2023

Publié le

ID : 039-253900633-20231018-18102023_7CS-DE

